

> Succès grandissant de la qualification Eco Artisan.

Le label Eco Artisan a connu une forte augmentation d'adhésion depuis son lancement en 2014, passant de 5 000 PME à plus de 100 000 actuellement. Il est actuellement la première qualification en nombre d'entreprises permettant la reconnaissance du label RGE. Cette qualification, qui permet notamment de bénéficier d'aides gouvernementales soumises à l'éco-conditionnalité pour les travaux de rénovation énergétique, répond à trois objectifs : proposer aux clients une évaluation thermique de leur logement, conseiller des techniques cohérentes améliorant l'efficacité énergétique des logements et vérifier la qualité des travaux.

[Pour en savoir plus.](#)

> Nouveau service d'E-learning sur l'efficacité énergétique des bâtiments.

Le ministère du Logement, de l'Égalité des territoires et de la Ruralité vient d'annoncer la création d'un nouvel outil de formation en ligne dans le cadre du plan gouvernemental pour la transition numérique dans le bâtiment. Le portail spécifique MOOC Bâtiment Durable sera disponible sur le site France Université Numérique à partir du 1^{er} trimestre 2016. Il permettra aux professionnels du bâtiment de se former gratuitement grâce à des modules MOOCs (Massive Open Online Courses). Ce projet fait suite à une étude de faisabilité menée entre décembre 2014 et mai 2015 par l'ADEME auprès d'organismes parties prenantes de la formation professionnelle dans le bâtiment. Le site sera ouvert en priorité aux artisans et salariés du bâtiment mais aussi à la maîtrise d'œuvre (bureaux d'étude, architectes) et aux métiers de l'immobilier (agents immobiliers, syndics).

[Pour en savoir plus.](#)

> 96 signataires pour la charte sur l'efficacité des bâtiments tertiaires

Le groupe L'Oréal a été en septembre dernier le 96^e signataire de la charte pour l'efficacité énergétique des bâtiments tertiaires publics et privés. Lancée en octobre 2013 par le Plan Bâtiment Durable, ce texte vise à organiser un mouvement volontaire et coordonné de rénovation énergétique du parc tertiaire. Il est ouvert à la signature de tous les acteurs publics et privés désireux d'engager l'amélioration énergétique de leur parc ainsi qu'aux organismes collectifs qui rassemblent les acteurs du parc tertiaire public et privé.

[Pour en savoir plus.](#)

> SUNROOF : le photovoltaïque 2.0.

L'entreprise Google a annoncé être entrée en phase de test d'un nouveau service de conseil pour l'installation des panneaux solaires sur toitures. Le projet SUNROOF est un outil en ligne qui utilise des images aériennes haute résolution pour calculer la rentabilité d'un toit en prévision de l'installation de panneaux. En indiquant leur localisation ainsi que leur consommation électrique moyenne, les futurs utilisateurs pourront connaître précisément le potentiel de leur toit en termes d'énergie solaire, le logiciel tenant compte de l'orientation, de l'ombre d'éventuels arbres ou bâtiments voisins ou encore des tendances météorologiques locales. La phase test devrait déboucher sur une mise à disposition plus large après les premiers retours d'expérience.

[Pour en savoir plus.](#)

> Guide régional des essences de bois.

L'interprofession de la filière forêt-bois de Champagne-Ardenne publie un nouveau guide sur « les essences de bois régional dans la construction en Champagne-Ardenne ». Ce document qui a pour but de promouvoir les produits bois et inciter les maîtres d'ouvrage à utiliser ce matériau présente les principales essences régionales, leurs caractéristiques mécaniques, leurs classes d'emploi et leurs possibles utilisations dans la construction. Il a été conçu en partenariat avec l'agence ARCAD, les communes forestières et la région Champagne-Ardenne dans le cadre du programme « Construire avec le bois ».

[Pour en savoir plus.](#)